

**Tarif par nuitée et par personne - Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025**

*Tourist tax will be paid per person for each overnight stay*

Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour.  
Cette taxe vous sera demandée par votre hébergeur pour le compte de Clermont Auvergne Métropole.  
Par cette taxe, vous contribuez au développement touristique du territoire et nous vous en remercions.

*Tourist tax will be added to the price of your stay.*

*This tax is charged by the accomodation place on behalf of Clermont Auvergne Metropole.*

*Thanks to this tax, you will contribute to the tourist development of the territory and we thank you.*

<b>Hôtel et résidence de tourisme / Hotel and holiday residence</b> <b>Meublés de tourisme / Furnished flats of tourism</b>	
<b>Palace</b>	<b>4,00 €</b>
Hôtel et résidence de tourisme <b>5 étoiles</b> Meublé de tourisme <b>5 étoiles</b>	<b>3,00 €</b>
Hôtel et résidence de tourisme <b>4 étoiles</b> Meublé de tourisme <b>4 étoiles</b>	<b>2,00 €</b>
Hôtel et résidence de tourisme <b>3 étoiles</b> Meublé de tourisme <b>3 étoiles</b>	<b>1,50 €</b>
Hôtel et résidence de tourisme <b>2 étoiles</b> Meublé de tourisme <b>2 étoiles</b>	<b>0,90 €</b>
Hôtel et résidence de tourisme <b>1 étoile</b> Meublé de tourisme <b>1 étoile</b>	<b>0,70 €</b>

<b>Camping / Campsite</b>	
Emplacement dans les <b>aires de camping-cars</b> et parc de stationnement touristique par tranche de 24h	<b>0,60 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés <b>3 étoiles, 4 étoiles et 5 étoiles</b>	<b>0,60 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage <b>non classés</b> Terrains de camping et terrains de caravanage <b>1 et 2 étoiles</b>	<b>0,20 €</b>

### Exonérations (sur justificatif)

- Les personnes mineures (-18 ans) ;
- Les titulaires d'un contrat de travail dit « contrat saisonnier » employés sur la commune ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1€.

### Exemptions (written proof must be furnished)

- minors / people under 18 ;
- seasonal contractors employed in the area
- people in emergency housing or temporary rehousing
- people living in premisses with rent below 1 €

<b>Auberge collective</b> <b>Stopover lodge, hostel</b> <i>Selon article L. 312-1 du Code du tourisme</i>	
Tarif unique / Single price	<b>0,70 €</b>

<b>Chambre d'hôtes / Bed &amp; Breakfast</b> <i>Selon articles D324-13 à 16 du Code du tourisme</i>	
Tarif unique / Single price	<b>0,70 €</b>

<b>Hébergements non classés (y compris labellisé sans classement)</b> <i>(hôtels, résidences de tourisme et assimilées, meublés, chambre chez l'habitant...)</i> <b>Tourist accommodation unranked (including labeled without classification)</b> <i>(Hotel, holiday residence, furnished flats, room in a private house...)</i>	
Tout hébergement en attente de classement ou non classé à l'exception des hébergements de plein air <i>Tourist accommodation unranked, except open air accommodation</i>	<b>5 % du montant HT de la nuit / pers.</b> (prix de la nuit calculée sur l'ensemble des occupants du meublé ou de la chambre) <b>(dans la limite de 4 € /nuit / pers.)</b>